



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

283^e séanceLundi 29 novembre 2004, à 10 h 30
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Aujourd'hui le Comité tient une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale, à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M. Bernard Goonatilleke, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, à M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et représentant de la Palestine à cette cérémonie, et à M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à participer à la présente séance solennelle.

La disparition récente du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, nous a profondément affligés. La mort du Président Arafat est une perte cruelle pour le peuple palestinien et pour tous les peuples qui souffrent, dont il incarnait les aspirations profondes à la dignité et à la liberté. J'invite à présent l'assemblée à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du Président Arafat et de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause du peuple palestinien et le rétablissement de la paix dans la région.

Les membres du Comité observent une minute de silence.

Le Président : Je voudrais à présent faire une déclaration au nom du Comité.

L'honneur m'échoit pour la première fois en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'accueillir cette année, en ce jour de solidarité avec le peuple palestinien, les représentants des États Membres, des organes et organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile. Je vous remercie tous sincèrement d'avoir répondu nombreux à l'invitation du Comité. Votre présence massive à cette cérémonie commémorative est la preuve que la communauté internationale demeure résolue à œuvrer pour la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



réalisation par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

La cérémonie de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a lieu, cette année, dans une conjoncture de rudes épreuves pour le peuple palestinien. Outre la situation extrêmement difficile qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, le peuple palestinien est endeuillé par la disparition de son leader et chef historique, Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne. La Palestine perd ainsi un de ses meilleurs fils et le peuple palestinien, un militant parmi les plus ardents de sa juste cause, un combattant irréductible, un stratège exceptionnel, un tribun convaincant et un leader visionnaire et charismatique qui, des décennies durant, a été un symbole vivant du courage, de la ténacité, de la résistance et de l'unité du peuple palestinien, en même temps que l'incarnation de sa légitime aspiration à l'autodétermination, à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance nationale.

La vie du Président Yasser Arafat est intimement liée à l'objet de notre présence aujourd'hui dans cette salle. Comme le Comité le sait, c'est en effet ce même jour, en 1947, que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 181 (II), qui mettait un terme au Mandat sur la Palestine et préconisait la création de deux États, l'un juif et l'autre arabe, Jérusalem devant être placée sous un régime international spécial. L'État d'Israël a rapidement été proclamé l'année suivante, en 1948, tandis que l'État arabe, qui devait accueillir les Palestiniens, n'a jusqu'ici pas encore vu le jour.

Le peuple palestinien subit depuis de longues années la guerre, les expulsions et l'occupation. C'est Yasser Arafat qui, dans les années 60, est apparu comme le leader du peuple palestinien et a donné à ce peuple, jusque-là laissé pour compte, une identité que le monde ne pouvait plus ignorer. C'est dans son rôle de premier responsable qu'il a fait connaître le sort tragique des Palestiniens, qui est devenu un sujet de grave préoccupation pour tous les peuples épris de paix et de justice.

La direction palestinienne, qui est résolue à continuer dans cette voie, peut compter sur le soutien du Comité à toutes initiatives visant à renouer le dialogue politique avec Israël et à faciliter la mise en

œuvre des mesures préconisées dans la Feuille de route.

La réalité sur le terrain et la situation dans le territoire palestinien occupé hélas, ne montrent aucun signe d'amélioration, et la crise a atteint un niveau de gravité très inquiétant. Dans le courant de cette année, le Gouvernement israélien a intensifié les raids militaires, notamment dans la bande de Gaza, provoquant des destructions sans précédent de logements et d'infrastructures, et un nombre croissant de morts et de blessés parmi la population civile.

Chaque jour, les civils palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne doivent faire face au harcèlement, à la violence, aux privations et à l'humiliation. Les sévères restrictions imposées à leurs activités quotidiennes entravent leurs capacités à assurer leur subsistance et celle de leurs familles. Il faudra des années pour réparer les graves dommages causés à l'agriculture palestinienne, principale source de revenus des populations.

Le nombre de personnes tuées depuis le début de l'Intifada dépasse maintenant 4 000. La plupart des victimes sont palestiniennes, mais des centaines d'Israéliens ont également perdu la vie. Malheureusement, le nombre de victimes recensées parmi les femmes et les enfants palestiniens, qui sont les membres les plus vulnérables de la société palestinienne, est en augmentation. Plus de 670 enfants ont été tués au cours des quatre années de l'Intifada, dont 570 Palestiniens et plus d'une centaine d'Israéliens. Une lourde responsabilité échoit aux femmes palestiniennes qui doivent subvenir aux besoins de leurs familles lorsque les hommes sont soit tués, soit incarcérés, soit retenus dans de longues files d'attente aux points de contrôle alors qu'ils essaient de se rendre à leur lieu de travail ou d'en revenir pour regagner leur foyer.

La situation de l'économie palestinienne est catastrophique. Les restrictions de mouvement se sont considérablement multipliées cette année. Le taux de chômage est très élevé à Gaza et en Cisjordanie. La pauvreté gagnera probablement du terrain si l'on ne prend pas d'urgence des mesures nécessaires pour combattre ce fléau. De plus, la sécurité alimentaire, les normes en matière de santé et d'enseignement, et la qualité de l'eau et de l'assainissement se sont toutes détériorées.

Il est particulièrement préoccupant de constater que les colonies de peuplement continuent de se développer. La communauté internationale s'est montrée particulièrement critique face à la poursuite par Israël de l'édification du mur, qui asphyxie et divise des communautés palestiniennes dont les habitants ont perdu, pour la plupart, maisons, terres agricoles et la possibilité d'accéder facilement à l'emploi, à l'école et aux soins médicaux.

Le Comité salue encore une fois l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, selon lequel l'édification du mur qu'Israël est en train de construire, en empiétant grossièrement sur une partie du territoire palestinien occupé et en l'érigant à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international, et cette construction constitue un obstacle sérieux à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination.

Le Comité engage instamment Israël à respecter le droit international, y compris toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Le respect des règles et des principes du droit international constitue la condition sine qua non d'une solution négociée du conflit israélo-palestinien.

Le Comité exprime le ferme espoir que le Quatuor et la communauté internationale s'engageront davantage auprès des parties intéressées pour les aider à assumer les obligations que leur impose la Feuille de route, qui indique le chemin vers un règlement global juste et durable de la question de Palestine. Ce règlement – faut-il le rappeler – doit se fonder sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et sur le principe d'une solution permanente du conflit israélo-palestinien, qui prévoit deux États avec les frontières d'avant l'occupation israélienne de 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et le droit de tous les États à vivre dans la paix et la sécurité. Mais d'ores et déjà, la communauté internationale se doit d'exiger qu'Israël prenne les mesures nécessaires pour permettre la pleine participation des Palestiniens du territoire occupé, y compris Jérusalem-Est, aux prochaines élections palestiniennes.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais me féliciter de la participation à cette cérémonie solennelle, de tous les hauts responsables de l'ONU, au

premier rang desquels je voudrais distinguer le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à qui je réitère la profonde gratitude du Comité pour sa constante sollicitude et pour son appui indéfectible au processus de paix. Monsieur le Secrétaire général, je tiens à vous redire ici mon appréciation la plus positive pour la part active qui est la vôtre dans la relance et la revitalisation des travaux du Quatuor.

Je voudrais aussi saluer très chaleureusement S. E. M. le Ministre Jean Ping, Président de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, et le remercier bien sincèrement d'avoir rehaussé de sa présence cette manifestation.

Aux représentants des États Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux représentants de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés, j'adresse mes sentiments de profonde gratitude pour leur présence à cette cérémonie et pour le soutien indéfectible que leurs organisations respectives apportent au Comité et à la recherche d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer l'appréciation du Comité pour le travail remarquable accompli par le personnel dévoué des agences, organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies, tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, entre autres.

Je voudrais enfin faire une mention spéciale de la présence parmi nous de M^{me} Jennifer Butler, Présidente de l'Organisation non gouvernementale Groupe de travail sur Israël et la Palestine, qui représente le Réseau international de coordination pour la Palestine. Madame la Présidente Butler, par votre intermédiaire, je voudrais remercier les nombreuses organisations de la société civile pour l'action efficace et bénévole qu'elles mènent en faveur des populations palestiniennes et de la cause palestinienne.

Puissions-nous trouver dans cette manifestation de solidarité avec le peuple palestinien la motivation et la force nécessaires pour persévérer dans la recherche d'une solution pacifique, globale, juste et durable à la question de Palestine sur la base du droit international.

J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Jean Ping.

M. Ping (Gabon, Président de l'Assemblée générale) : Cette année, la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se déroule dans un climat de tristesse en raison de la disparition de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, à qui l'Assemblée générale a rendu un hommage solennel le jeudi 11 novembre 2004.

Homme d'humilité et de courage, Prix Nobel de la paix, dirigeant aimé de son peuple, Arafat a légué un grand héritage : sa passion et son idéal de créer un État palestinien indépendant. Il incombe maintenant au peuple palestinien et à la communauté internationale tout entière de poursuivre ses efforts pour la création d'un État palestinien indépendant, dans l'esprit des Accords d'Oslo. Ce 29 novembre est donc aussi un jour d'espoir. La paix, et le choix de la paix, avait déclaré un jour Yasser Arafat, tel est l'objectif de notre lutte, car il est impossible de régler ce conflit par des moyens militaires. Aujourd'hui, il est utile de garder à l'esprit ces paroles, car la violence dans le conflit israélo-palestinien continue de déstabiliser toute la région du Moyen-Orient et de faire de nombreuses victimes innocentes de part et d'autre.

Pour que les deux parties reviennent à la table des négociations, pour que soit réglé politiquement un conflit qui les oppose depuis plus d'un demi-siècle, il faut briser le cercle vicieux de la violence, de la vengeance et du désespoir. De l'avis général, la Feuille de route demeure la seule issue pour sortir de l'impasse actuelle, pour reprendre le dialogue politique sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU fondées à la fois sur le principe d'échange de territoires contre la paix et sur la solution prévoyant deux États; Israël et la Palestine, vivant pacifiquement côte à côte à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sécurités. J'aimerais ici rappeler que l'Assemblée générale continue à encourager les deux parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent dans l'application de la Feuille de route.

Monsieur le Président du Comité, je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter, ainsi que les membres de votre Comité, pour l'œuvre inlassable que vous accomplissez pour promouvoir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

et pour œuvrer à la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine, dont l'Assemblée générale entamera l'examen cet après-midi même.

L'Assemblée générale réaffirme sa position, à savoir que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à soutenir les efforts visant à renouer le dialogue entre les parties. Un tel objectif suppose de la détermination et, surtout, une réelle et ferme volonté politique. Israéliens et Palestiniens peuvent être assurés que la communauté internationale les accompagnera dans cette nécessaire et courageuse entreprise pour que s'instaure enfin la paix au Moyen-Orient. Nous devons veiller à ce que cet objectif se réalise. Ce serait aussi, je le crois, le meilleur hommage à rendre au Président Arafat.

Le Président : J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir de me joindre au Comité à l'occasion de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et de saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus ma sympathie au peuple palestinien, qui pleure la perte de son dirigeant, le regretté Président Arafat. Espérons que sa mémoire sera source d'inspiration pour le peuple palestinien en ce moment difficile pour qu'il demeure uni et renforcé dans ses efforts en vue de réaliser ses aspirations nationales à l'indépendance et à l'autodétermination par des moyens pacifiques.

Au cours des quatre dernières années, l'effusion de sang et le chaos au Moyen-Orient n'ont connu aucun répit. Les Palestiniens ont mené une existence pitoyable dans une accablante pauvreté et le dénuement. Mais ces années n'ont pas été bonnes non plus pour les Israéliens. Ils ont eux aussi essuyé de grandes pertes. Eux aussi ont besoin de sécurité. Ces quatre dernières années n'ont que trop clairement démontré que la violence n'engendre que la violence et fait s'éloigner la perspective d'un règlement pacifique au conflit.

Il ne faut pas pour autant céder au désespoir et au pessimisme. Aujourd'hui, le monde entier espère qu'une nouvelle chance de paix se trouve à portée de main. Il ne faudra pas la laisser échapper. La communauté internationale doit mobiliser ses forces et réaffirmer sa détermination de ranimer le processus de paix. La réunion que le Quatuor a récemment tenue à

Charm al-Cheikh me permet d'espérer qu'il en sera ainsi.

La Feuille de route du Quatuor trace un chemin vers la paix qui a été accepté tant par les Palestiniens que par les Israéliens et bénéficie d'un très grand soutien au sein de la communauté internationale. Il est grand temps qu'on lui donne la possibilité de faire ses preuves et que les parties commencent à s'acquitter des obligations qui en découlent pour eux. J'ai exprimé l'espoir que le plan de désengagement d'Israël ranimera les efforts de paix fondés sur la Feuille de route en mettant fin à l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, ainsi qu'en facilitant l'édification d'un État palestinien souverain, démocratique et d'un seul tenant, vivant dans la paix au côté d'un État d'Israël en sécurité.

Je m'engage pour ma part à continuer de prêter mon appui à toutes les parties et à les aider à parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, qui repose sur les résolutions du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ».

Le Président : Je remercie le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire. Nous lui sommes reconnaissants des efforts qu'il déploie personnellement en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et de sa constante sollicitude pour les travaux du Comité.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Nasser Al-Kidwa, qui donnera lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Al-Kidwa (parle en arabe) : Pendant de nombreuses années, j'ai eu l'honneur de transmettre les messages adressés à cette instance par le Président et dirigeant du peuple palestinien, Yasser Arafat. Aussi voudrais-je exprimer la profonde gratitude et la vive reconnaissance du peuple palestinien pour les aimables paroles que la communauté internationale a eues aujourd'hui à son égard.

Alors que nous venons de perdre notre dirigeant, les pouvoirs sont en train d'être transférés dans la paix conformément au droit palestinien et aux principes de la démocratie. Ce processus, déjà entamé, doit

s'achever avec la tenue d'élections présidentielles et législatives.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir et l'honneur de transmettre au Comité un message de M. Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Simplement, avant de lire ce message, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité d'assister à cette séance, conformément à la tradition établie depuis 1978. Nous considérons que, par sa présence, il représente le Conseil de sécurité et non les autorités de son pays. En fait, nous attendons son arrivée. Voilà, permettez-moi à présent, Monsieur le Président, de donner lecture du message de M. Mahmoud Abbas à cette séance :

« Au nom du peuple palestinien, de l'Organisation de libération de la Palestine et à titre personnel, je transmets au Comité nos chaleureuses salutations et nos sincères vœux de succès en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le 2 décembre 1977, l'Assemblée générale a décidé que la Journée internationale de solidarité avec la juste lutte du peuple palestinien serait célébrée tous les ans. Cette journée est l'occasion de rendre hommage à la juste cause de notre peuple ainsi qu'à ses droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance. Cette journée est également l'occasion de rejeter l'injustice, l'occupation et le colonialisme qui continuent d'empêcher notre peuple d'exercer ses droits inaliénables, pourtant affirmés dans un grand nombre de résolutions du droit international jusqu'ici non appliquées.

À cet égard, nous apprécions beaucoup les efforts que M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, déploie sans relâche en vue d'obtenir la paix, la liberté et l'indépendance pour notre peuple. Nous remercions aussi le Président du Comité d'être à la tête d'efforts inlassables pour réaliser ce noble objectif. Nous en sommes fort reconnaissants. Nos remerciements s'adressent également à tous les rois, émirs, présidents et dirigeants d'États du monde qui ont manifesté une solidarité sincère et indéfectible au peuple palestinien dans sa lutte pour la libération et l'indépendance.

Cette année, la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple

palestinien revêt une signification particulière puisque tous les Palestiniens sont en proie à une vive affliction depuis la mort du Président Yasser Arafat, notre chef et notre symbole, qui a toujours fait siennes les inquiétudes de son peuple. Pendant un demi-siècle, il a lutté avec constance et ténacité dans le noble but d'obtenir l'honneur, la dignité et la liberté de notre peuple et de porter bien haut le nom de la Palestine dans toutes les enceintes internationales. Ainsi, la question de Palestine s'est imposée à tous les niveaux, régionaux et internationaux, et le nom du Président Arafat est devenu synonyme de la Palestine. Il fut le messager de la paix, paix à laquelle il su courageusement tendre la main et pour laquelle il s'est vigoureusement battu. Jamais son courage, sa détermination et ses convictions n'ont faibli ou chancelé. Il prenait des décisions courageuses dans le but de conclure "la paix du brave", comme il disait, convaincu que seuls les chefs doués de bravoure étaient capables d'une telle paix.

Le peuple et les dirigeants palestiniens ont montré qu'ils pouvaient faire face avec civilité et quiétude à une perte aussi tragique, comme en témoigne la transition sans heurt du pouvoir opérée en application de notre constitution à la suite du décès du Président Arafat. Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent que le peuple et les dirigeants palestiniens reçoivent l'appui du Conseil et de tous leurs amis épris de liberté, de justice, de paix et de démocratie de sorte que, partout dans le monde, la solidarité avec le peuple palestinien soit renforcée et mobilisée afin de l'aider par tous les moyens à traverser cette heure difficile et décisive pour la région. Le peuple palestinien a besoin de cet appui pour reconstruire les institutions clefs et ranimer l'économie nationale; pour exercer son droit légitime et inaliénable à l'autodétermination sur son territoire, la Palestine; et pour appliquer la Déclaration d'indépendance, adoptée à Alger en 1988, aux fins d'un État de Palestine libre, indépendant, souverain et viable.

À cet égard, nous comptons également sur l'aide du Comité afin d'instaurer un climat propice à la tenue, le 9 janvier 2005, de nos élections présidentielles dans la transparence, l'honnêteté, la démocratie, avec la participation

de tous les membres de notre peuple inscrits sur les listes électorales, dont nos fils et nos filles de Jérusalem-Est occupée.

La justice et la logique veulent que chacune des parties respecte ses obligations afin que puisse s'établir le calme nécessaire et que le cessez-le-feu soit pleinement respecté par tous avec, notamment, un retrait de l'armée israélienne jusqu'aux lignes d'avant le 28 septembre 2000. Cela est nécessaire pour la mise en œuvre de la Feuille de route et d'un règlement prévoyant deux États, ainsi que la reprise des négociations sur le statut final, qui portent sur des questions importantes et sensibles exigeant tous les efforts possibles, de bonne foi, et les meilleures intentions.

Nous comptons sur le soutien continu du Comité à la juste position palestinienne, fondée sur les droits des Palestiniens et sur les résolutions de légitimité internationale et le droit international. Pour notre part, nous continuerons de tendre la main pour que la paix règne et de nous engager comme nous l'avons fait par le passé en faveur du processus de paix et de son mandat, tel qu'incarné par les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité; le principe « terre contre paix »; la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui définit la solution internationale de la question des réfugiés de Palestine; les accords signés et toutes les obligations à mettre en œuvre.

Conformément à la position palestinienne, fondée sur le droit et la justice, nous nous élevons contre toutes les mesures à caractère unilatéral, qui tendent à peser sur les questions liées au statut final et à prédéterminer l'issue finale par des moyens militaires et unilatéraux, et nous en demandons l'arrêt immédiat. Nous voulons, en particulier, parler du plan unilatéral de retrait de Gaza et de la poursuite de la construction du mur de séparation et des colonies de peuplement de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, en contravention avec le droit international, les résolutions des organisations internationales et la Quatrième Convention de Genève. Toutes ces politiques sapent et détruisent le processus de paix parce que la paix, les colonies de peuplement et la construction du mur de l'apartheid sont absolument contradictoires. Ce qu'il nous faut

construire, ce sont des passerelles de paix, de bon voisinage et de respect mutuel et non des murs de séparation, d'apartheid, de haine et de malveillance. À cet égard, nous nous opposons toujours vigoureusement à la judaïsation d'Al Qods Al Charif et à son isolement de ses environs.

Nous en appelons au Comité et à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils appuient notre juste plaidoyer en faveur de la fin de l'injustice, de l'occupation et de la colonisation de notre terre et de nos lieux saints; pour qu'ils veillent à ce que toutes les mesures soient prises en coordination avec le peuple palestinien et ses dirigeants, partenaires réels et véritables du processus de paix; et pour qu'ils ne cautionnent pas la politique d'unilatéralisme qui ne peut qu'aggraver et accroître la complexité de cette situation déjà très grave et ne contribue pas à la réalisation de la paix ou à la fin de la crise actuelle.

Le soutien et la solidarité de nos chers frères et amis du Comité en ce moment sont pour nous de la plus grande importance. Ils nous aideront à sortir de la crise et de l'impasse et à renforcer notre position et nos efforts de bonne foi en faveur d'une paix juste, durable et globale – une paix fondée sur le droit, la justice, l'égalité, le respect mutuel, la coexistence et la coopération créative et qui garantisse la sécurité et la stabilité de tous les peuples et tous les États de la région, ainsi que la liberté et l'indépendance de notre peuple palestinien, pour que prennent fin toutes ses souffrances et l'oppression qu'il a subie. Cette paix permettra de tourner une page et d'entamer un nouveau chapitre plein d'optimisme, une nouvelle ère de coexistence et de coopération dans la région, pour que puissent enfin s'épanouir l'espoir, la sécurité, les relations de bon voisinage et de coopération, et que les générations futures connaissent un meilleur avenir.

L'ONU a une responsabilité historique et morale à l'égard de la question de Palestine et elle a certes assumé cette responsabilité. Elle a joué et continue de jouer un rôle important et éminent en embrassant la cause des droits du peuple palestinien et en les défendant. On l'a vu récemment avec l'adoption d'un certain nombre

de résolutions importantes, et notamment l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice sur le caractère illégal de l'occupation du territoire palestinien et la nécessité de mettre fin à la construction du mur de séparation, décision des plus importantes que nous apprécions vivement.

L'avis a été suivi de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004 à l'appui de l'avis consultatif, qui demandait l'arrêt de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé de Cisjordanie, y compris dans Jérusalem-Est et ses environs, le démantèlement des parties du mur déjà construites et le dédommagement du peuple palestinien pour tous les torts causés par la construction du mur. Il est également impératif d'évoquer la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité concernant la mise en œuvre de la Feuille de route et l'appui unanime qu'elle a reçu, avec d'autres résolutions importantes sur le sujet auxquelles Israël refuse de se conformer, comme il l'a fait pour toutes les résolutions précédentes, persistant au contraire dans son intransigeance, sa politique d'agression et sa guerre destructrice, asphyxiant et assiégeant notre peuple et détruisant ses institutions, ses infrastructures et ses moyens de subsistance.

Le moment est venu de mettre fin à cette agression et à ce siège de notre peuple et de notre terre, qui ne contribuent en rien à la réalisation de la paix et de la sécurité souhaitées, mais accélèrent en fait la dégradation de la situation et augmentent les effusions de sang et la spirale de violence.

Pour terminer, nous réitérons notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses efforts et son dévouement à la cause de la paix et pour sa noble position, récemment illustrée par la mise en berne du drapeau des Nations Unies après la disparition de notre Président, Yasser Arafat, et la convocation d'une session de commémoration solennelle de l'Assemblée générale en hommage à notre regretté Président. Nous adressons également nos remerciements à tous les membres et au Président de l'Assemblée générale pour les efforts constants qu'ils déploient, pour leur solidarité inlassable et sincère avec notre peuple et leur

soutien à ses efforts pour exercer ses droits nationaux sur sa terre de Palestine et pour établir un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Nous savons également gré à tous nos amis et aux pays et peuples libres et épris de paix de ce monde qui sont restés, aux côtés de notre peuple dans sa juste marche vers une paix des braves, que nous espérons tous concrétiser, pour pouvoir vivre ensemble en sécurité, dans la stabilité et la tranquillité, et mettre un terme aux ravages de la guerre, aux destructions et à la violence. »

Le Président : Je demande à l'Ambassadeur Al-Kidwa de bien vouloir transmettre nos respectueuses salutations au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, S. E. M. Mahmoud Abbas, ainsi que nos sincères remerciements pour son très important message. Au nom de tous les membres, je voudrais réaffirmer à M. Abbas notre solidarité avec le peuple palestinien dans ses moments d'épreuve. Je tiens aussi à assurer M. Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien, de la ferme détermination du Comité de poursuivre ses efforts conformément à son mandat en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. John Danforth, Président du Conseil de sécurité. Nous apprécions sa présence à cette réunion. Je lui donne la parole.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique), Président du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à prendre part à la commémoration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est une journée de souvenir et de compassion pour tous ceux qui ont à souffrir de ce terrible conflit et une journée où la communauté internationale renouvelle son engagement à poursuivre inlassablement ses efforts en vue d'un règlement global et durable au Moyen-Orient. Surtout, c'est une journée d'espoir de voir triompher la paix et prévaloir la solution prévoyant la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, en paix et en sécurité.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a continué à appuyer un règlement global et juste au Moyen-Orient, reposant sur ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), les fondements de la Conférence de Madrid, le principe « terre contre paix » et les accords préalablement conclus par les parties. Le Conseil a également continué à suivre les travaux du Quatuor et à promouvoir la mise en œuvre de la Feuille de route axée sur les résultats, qui a été officiellement remise aux parties le 30 avril 2003. Le 19 novembre 2003, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1515 (2003), approuvant la Feuille de route en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Le Conseil a demandé aux parties de s'acquitter des obligations leur incombant en vertu de cette Feuille de route, en coopération avec le Quatuor.

Le Conseil de sécurité suit en permanence l'évolution de la situation dans la région. Des exposés mensuels nous sont faits par le Secrétaire général et son Représentant personnel et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil a noté avec préoccupation la poursuite de la violence et des actes de terrorisme et de destruction, qui se sont soldés par des pertes tragiques en vies humaines des deux côtés. Il est également préoccupé par le fait que le processus de paix est dans l'impasse et par la situation économique et humanitaire sur le terrain. L'aggravation de la situation en matière de sécurité – en particulier les attentats-suicide à la bombe en Israël et les opérations militaires en territoire palestinien – est l'une des principales sources de préoccupation du Conseil. Dans sa résolution 1515 (2003), le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la poursuite des événements tragiques et violents au Moyen-Orient et a exigé de nouveau la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme et toutes provocations, incitations et destructions.

Le Conseil est pleinement conscient de la gravité de la crise humanitaire sur le terrain. Les restrictions à la liberté de mouvement continuent d'avoir des conséquences néfastes sur la vie quotidienne des populations et d'étrangler l'économie palestinienne. Assouplir ces restrictions permettrait à l'assistance humanitaire d'atteindre des populations qui en ont cruellement besoin et améliorerait les conditions de vie des Palestiniens.

La communauté des donateurs doit être aussi généreuse que possible dans son aide aux Palestiniens. Le Conseil se félicite de l'engagement manifesté par le Comité de liaison ad hoc de la communauté des donateurs.

Le Conseil de sécurité est également pleinement conscient de la complexité de la tâche à accomplir pour parvenir à un règlement durable et juste du conflit au Moyen-Orient qui dure depuis plusieurs décennies. Le règlement nécessitera des efforts constants de la part de la communauté internationale et des parties concernées. Le Conseil continuera, à cet égard, à appuyer les efforts de paix que déploie inlassablement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la stature politique et le prestige moral constituent autant d'atouts inestimables pour la communauté internationale dans sa recherche inlassable d'un règlement pacifique dans la région.

Le Conseil salue le rôle constructif joué par les membres du Quatuor et la communauté internationale. Il se félicite également de l'action diplomatique bilatérale discrète dans la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Cependant, la responsabilité principale du règlement final incombe au premier chef aux parties concernées. Le Cabinet palestinien élu et le Gouvernement israélien doivent œuvrer ensemble pour surmonter les obstacles au processus de paix. Le Conseil est prêt à aider les parties dans cette entreprise ambitieuse.

Le Conseil note que le Secrétaire général a exprimé ses condoléances à la suite du décès de Yasser Arafat. Nous saluons la décision de tenir l'élection présidentielle en janvier 2005 et appuyons les Palestiniens dans leurs efforts pour conduire à bon terme le processus démocratique.

Pour terminer, je voudrais assurer le Comité que le Conseil de sécurité continuera de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies et demeurera entièrement acquis à l'objectif final, qui est d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient et de concrétiser les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État souverain, prospère et démocratique.

Le Président : Je remercie le Président du Conseil de sécurité, M. John Danforth, de son importante déclaration.

C'était là la dernière allocution prévue pour la première partie de cette cérémonie solennelle. Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à nos invités d'honneur de prendre congé.

Au nom du Comité, je voudrais, encore fois, remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité et l'Observateur permanent de la Palestine des messages qu'ils nous livrés.

La séance, suspendue à 10 h 40, est reprise à 10 h 45.

Le Président : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Bernard Goonatilleke de Sri Lanka, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Goonatilleke (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : À l'occasion de cette séance solennelle tenue pour observer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Tout d'abord, au nom du Comité spécial, je voudrais transmettre ma profonde sympathie et mes sincères condoléances au peuple palestinien à l'occasion du décès prématuré du Président Yasser Arafat, le 11 novembre 2004. Des décennies durant, le regretté Président Arafat a toujours symbolisé la quête irrépissable par le peuple palestinien d'un État souverain et indépendant, l'État de Palestine. Il restera longtemps dans la mémoire non seulement du peuple palestinien, au service duquel il a consacré l'essentiel de sa vie, mais aussi des peuples d'autres pays, proches ou lointains, avec lesquels il a entretenu des contacts étroits tout au long d'une mission de toute une vie. En ces temps difficiles, le Comité spécial espère sincèrement que le peuple palestinien et ses dirigeants s'engageront résolument en faveur de la réalisation de leur objectif par des voies pacifiques, grâce à la négociation.

Si le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé par l'Assemblée générale en 1975, le Comité spécial a, lui, été établi en 1968, au lendemain des hostilités de juin 1967. Ces deux comités, depuis leur création il y a respectivement 29 et 36 ans, se sont acquittés de leurs mandats et ont soumis des rapports annuels à l'Assemblée générale. Il est extrêmement regrettable de constater que les recommandations formulées par les deux comités ont connu le même sort que les multiples résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient, qui sont restées lettre morte. Pendant ce temps, même si quelques lueurs d'espoir ont pu percer sur une toile de fond bien sombre, la situation concernant le conflit au Moyen-Orient semble stagner sans qu'aucun signe d'amélioration ne pointe à l'horizon.

Malheureusement, cette année comme par le passé, le Comité spécial n'a pas été autorisé par le Gouvernement israélien à se rendre dans les territoires occupés pour y observer la situation des droits de l'homme ou pour avoir des contacts directs avec les autorités israéliennes. Néanmoins, le Comité a entrepris sa mission annuelle sur le terrain, du 25 mai au 8 juin, au Liban, en Égypte et en Syrie. C'était la première fois qu'il se rendait au Liban afin d'être mieux informé des problèmes auxquels les réfugiés palestiniens sont confrontés dans ce pays depuis de nombreuses décennies et de mieux les comprendre. Au total, le Comité spécial s'est entretenu avec 84 témoins – chiffre plus élevé que jamais auparavant – dans les trois pays où il s'est rendu. Il a réuni suffisamment de preuves pour pouvoir exprimer ses vives préoccupations face à la grave détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire, et face au niveau de destruction sans précédent que subissent les territoires occupés.

La plupart des témoins originaires de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont souligné que les conditions de vie étaient effroyables et en voie de détérioration en raison des incursions militaires incessantes des Forces de défense israéliennes et de la construction du mur de séparation dans la partie nord de la Cisjordanie. Des terres palestiniennes ont été confisquées, des champs cultivés ont été détruits, des maisons ont été rasées au sol, des familles et des communautés ont été séparées, des fermiers se sont vus refuser l'accès à leurs terres, des travailleurs à leurs emplois, des enfants et des

jeunes à leurs écoles et à leurs universités, et des femmes et des enfants à des services sociaux et à des soins de santé de base.

La construction du mur, en violation du droit international, comme l'indique la Cour internationale de Justice dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en juillet 2004, a été la cause de changements considérables pour le tissu social des communautés palestiniennes et a été l'un des signes les plus visibles de l'oppression. Certains témoins ont exprimé la crainte que la construction du mur et le déplacement de son tracé de plus en plus loin de la Ligne verte – jusqu'à 22 kilomètres à l'intérieur des territoires occupés dans certaines zones – n'étaient pas simplement le reflet de préoccupations en matière de sécurité, mais semblaient avoir pour objectif l'annexion de terres palestiniennes à des fins de colonisation.

Des témoins ont également souligné que pour tout déplacement d'un village ou d'une ville vers une autre agglomération, ou même à l'intérieur de quartiers, il fallait une autorisation spéciale. Le bouclage fréquent de routes et les nombreux postes de contrôle – plus de 600 entre la Cisjordanie et la bande de Gaza – ajoutaient des heures de conduite ou de marche.

Les exécutions extrajudiciaires ont continué, entraînant la mort non seulement de chefs de groupes militants, mais aussi d'enfants, dont certains sur le chemin de l'école, voire en classe. Pendant les opérations militaires, à Rafah en particulier, une quarantaine d'enfants sont morts entre janvier et mai 2004. Selon un certain nombre de témoins, des enfants de moins de 12 ans étaient délibérément pris pour cibles par des soldats ou des francs-tireurs israéliens. Des témoins ont également fait état de la détérioration des conditions dans lesquelles les Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes : pas de visites familiales; guère d'assistance juridique, et des sévices constants, en particulier dans la période initiale d'arrestation; ainsi qu'une intensification des méthodes de torture.

À cause de la construction du mur, de nombreux villages situés dans les zones rurales de la partie nord de la Cisjordanie n'avaient plus accès aux installations hospitalières des villes, et ne disposaient pas, dans leur localité, de services de santé de base. Plusieurs témoins ont signalé que les ambulances étaient exposées à de

grands dangers lorsqu'elles attendaient de passer de l'autre côté du mur. Des agents médicaux ont été enlevés, battus ou placés en détention par l'armée israélienne. Pendant les incidents de Rafah, 28 ambulances auraient été détruites par l'armée israélienne, et un certain nombre d'ambulanciers bénévoles ont trouvé la mort.

Selon certaines sources, plus de 1 100 maisons ont été totalement ou partiellement détruites dans la bande de Gaza entre janvier et mai 2004, en particulier à Rafah et dans les camps de réfugiés situés à proximité de la frontière égyptienne. Quelque 29 000 personnes auraient été contraintes de se réfugier dans des locaux temporaires mis à leur disposition par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ou par des institutions humanitaires internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La population a également souffert d'une augmentation marquée du chômage. La reprise de la politique consistant à démolir des maisons, s'ajoutant à la destruction massive d'infrastructures municipales, de routes et de ponts et d'institutions civiles telles que des bureaux gouvernementaux, des commissariats de police, des prisons, des banques, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles et des installations d'organisations non gouvernementales, a été perçue comme un moyen de punir collectivement et d'humilier de façon persistante la population palestinienne. Ces mesures entraveront longtemps toute possibilité de relèvement.

Enfin, le Comité spécial a pris la mesure de la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le Golan syrien occupé. Selon des informations officielles, la population actuelle des 44 colonies juives de peuplement dans le Golan – soit 20 000 habitants – devrait, à la suite de la décision prise par les autorités israéliennes le 1^{er} janvier 2004, se renforcer de 15 000 colons au cours des trois prochaines années. Les déchets nucléaires qu'Israël aurait stockés dans une bande de terre proche de la frontière syrienne constituent un fait nouveau qui préoccupe au plus haut point les autorités syriennes.

Trois faits positifs vont sans doute apporter une lueur d'espoir à l'avenir fort incertain du peuple palestinien. L'un d'entre eux est l'intérêt véritable que les médias internationaux manifestent de nouveau à

l'égard de l'occupation militaire implacable des territoires occupés et de la situation difficile de leurs habitants. Le deuxième est l'influence croissante de secteurs importants de l'opinion publique dans certains pays qui font connaître, dans leurs collectivités respectives, la complexité de la question palestinienne et insistent sur la nécessité de trouver une solution sans délai. Le dernier fait réside dans les effets conjugués de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, de la décision prise par Israël de se retirer de la bande de Gaza en 2005 et de l'évolution de la dynamique dans les territoires palestiniens occupés, qui ont de nouveau appelé l'attention du monde sur la question palestinienne.

Espérons que ces changements récents encourageront toutes les parties concernées à rechercher un règlement négocié dans un esprit de compromis afin qu'un jour, comme l'ont souligné certains témoins, Palestiniens et Israéliens puissent vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la dignité à l'intérieur d'États indépendants et souverains.

Le Président : Je remercie M. Bernard Goonatilleke pour son importante déclaration.

À présent, j'ai le plaisir de donner la parole au Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Rastam Mohd Isa, qui donnera lecture d'un message adressé par le Premier Ministre de la Malaisie, S. E. Dato' Seri Abdullah Ahmad Badawi, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

M. Rastam (Malaisie) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de Malaisie et Président du Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que nous célébrons aujourd'hui, 29 novembre 2004. Ce message se lit comme suit :

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai l'honneur, au nom du peuple de Malaisie et en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, de transmettre nos salutations les plus chaleureuses à tous nos frères et sœurs palestiniens et de leur exprimer notre solidarité. En cette occasion solennelle, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son soutien indéfectible et sa solidarité de longue date avec le

peuple palestinien et ses dirigeants dans leur longue lutte pour la pleine réalisation de leurs droits inaliénables, y compris leur droit à l'autodétermination, et leur droit à devenir maîtres de leur destin dans un État qu'ils puissent appeler réellement leur.

Nous célébrons cette journée aujourd'hui avec un sentiment de grande perte et de tristesse à la suite du décès, il y a à peine 19 jours, du Président Yasser Arafat, un visionnaire, un dirigeant exceptionnel et la personnification même de la lutte palestinienne pour une patrie. Il va très certainement nous manquer, comme à nos frères et sœurs palestiniens, qui pleurent sa disparition. Il est extrêmement triste que le regretté Président Arafat n'ait pas vécu assez longtemps pour voir aboutir la lutte qu'il a menée sa vie durant pour la cause palestinienne et son rêve d'une Palestine libre. Nous sommes convaincus, tout comme nos frères et sœurs palestiniens, que ses efforts inlassables, sa persévérance et ses sacrifices ne seront jamais oubliés. Il ne le faut pas.

La disparition du regretté Président Arafat devrait inciter chaque Palestinien à mener à bien la lutte qu'il a menée pour réaliser les rêves et aspirations de chaque Palestinien. Le Mouvement des pays non alignés demande à ses frères et sœurs palestiniens de rester calmes et de rester unis en ces moments très éprouvants afin de faire face d'un seul corps aux nombreux défis qui les attendent.

Nous saluons la nomination de M. Rawhi Fattouh à la présidence par intérim de l'Autorité palestinienne, ainsi que le retour de M. Ahmed Qureia au poste de Premier Ministre. Nous saluons également la nomination de M. Mahmoud Abbas à la présidence de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Mouvement des pays non alignés formule tous ses vœux de succès aux nouveaux dirigeants palestiniens. Ils peuvent compter sur l'appui indéfectible du Mouvement.

Nous espérons que les élections présidentielles palestiniennes qui doivent se tenir le 9 janvier 2005 se dérouleront dans le calme, la sécurité et dans un climat pacifique. Les élections devraient marquer un nouveau départ pour la Palestine et imprimer un nouvel élan aux efforts

en vue de la réalisation d'une paix juste, globale et durable dans la région.

Il est temps que le peuple palestinien cesse de connaître la violence, la mort et la souffrance en son sein. Les direx politiques et pratiques appliquées par Israël, ainsi que son recours excessif et disproportionné à la force contre les Palestiniens et les autres Arabes dans les territoires occupés doivent cesser. Ces mesures, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population – enfants, hommes et femmes –, ainsi que causé la destruction de foyers, de terres et de biens, ne permettront pas de rétablir la confiance de part et d'autre dans l'avenir.

Nous pleurons la perte de toutes les vies innocentes. Nous compatissons avec les familles qui pleurent la perte tragique de leurs proches. Nous leur présentons nos plus sincères condoléances. Nous réaffirmons l'appel que nous avons lancé à Israël pour qu'il cesse de prendre pour cibles des civils innocents, de détruire des maisons et des biens palestiniens et d'empêcher la liberté de circulation dans les territoires palestiniens occupés, surtout en cette période où les Palestiniens préparent les élections.

Nous demandons d'autre part instamment à Israël de veiller à ce que la situation humanitaire et les conditions socioéconomiques ne se détériorent pas davantage dans les territoires palestiniens occupés.

Avec d'autres dirigeants du Mouvement des pays non alignés, je garde l'espoir que l'aspiration légitime du peuple palestinien à créer un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël et leurs autres voisins dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, se concrétisera en 2005, comme le prévoit la Feuille de route. Nous demeurons prêts à soutenir le peuple palestinien et ses dirigeants dans les efforts qu'ils déploient sans relâche en vue de réaliser le désir qu'ils nourrissent depuis longtemps de connaître la liberté, l'indépendance et la dignité, ainsi qu'un meilleur avenir pour eux et leurs enfants. Le moment est venu d'agir. La communauté internationale doit prêter son soutien.

La construction par Israël du mur de séparation sur les territoires palestiniens occupés, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, a donné une nouvelle dimension au problème et pourrait sérieusement compromettre les perspectives de paix dans la région. Le mur a sur la vie des Palestiniens un énorme impact. Le mur menace l'intégrité territoriale du futur État de Palestine, tel qu'envisagé dans la résolution 1387 (2002) du Conseil de sécurité et confirmé par la Feuille de route.

La conclusion de la Cour internationale de Justice, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en juillet dernier, déclarant la construction du mur dans les territoires occupés contraire au droit international, doit être respectée par tous, et en particulier par Israël. Le Mouvement des non alignés prie tous les États Membres, et Israël en particulier, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de l'avis consultatif et de la résolution ES-10/15, adoptée par l'Assemblée générale à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, le 20 juillet 2004. Le Mouvement des pays non alignés prie également le Conseil de sécurité d'examiner sérieusement cette question.

Étant donné la situation aléatoire qui règne dans d'autres parties de la région, le Mouvement des pays non alignés est convaincu qu'il faut sérieusement s'employer à relancer le processus de paix. Il n'y a manifestement aucune solution militaire à ce conflit. Le cycle de la violence et de l'intimidation n'apportera aucun avantage à aucune des parties. Il faut d'urgence que les parties au conflit renouvellent leur détermination de reprendre le processus politique à la table des négociations. Une solution juste et durable dépend essentiellement de la volonté d'Israël de mettre un terme à son occupation des territoires arabes et de la réalisation des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, ainsi que de son droit à regagner ses foyers et à retrouver ses biens, après avoir été déplacé et déraciné. Nous demandons instamment à ceux qui ont le plus d'influence de commencer à essayer de rassembler les parties autour de la table afin d'entamer des négociations sérieuses.

La communauté internationale a un rôle collectif à jouer dans la recherche d'une solution à la question palestinienne. Nous devons tous œuvrer de concert pour instaurer la paix dans la région. Le Mouvement des pays non alignés continuera de coopérer à cette fin avec la communauté internationale, notamment les membres du Quatuor. L'Organisation des Nations Unies, et notamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, est responsable en permanence de la question de Palestine tant qu'elle n'est pas réglée en totalité, sur la base de la Charte et des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et du droit international humanitaire.

En tant que membre du Quatuor, l'ONU est bien placée pour jouer un rôle crucial dans la réalisation d'une paix juste, globale et durable et dans la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. De même, les autres membres du Quatuor – l'Union européenne, la Fédération de Russie et les États-Unis – devraient jouer leur rôle, saisir cette occasion pour relancer la Feuille de route et œuvrer en faveur de l'instauration de la paix.

La lutte vaillante du peuple palestinien contre l'occupation israélienne, contre les injustices qu'il subit et contre les traitements inhumains qui lui sont infligés doit être reconnue. Le peuple palestinien a souffert assez longtemps. Le monde doit exprimer et maintenir sa solidarité avec lui. La question palestinienne mérite l'attention continue de la communauté internationale dans le juste contexte et dans la bonne perspective.

Au nom du Mouvement des pays non alignés et en ma qualité de Président de ce Mouvement, je voudrais rappeler, en cette journée très importante, notre ferme attachement à un règlement pacifique juste, global et durable de la question de Palestine dans son intégralité. Soyez assurés que le Mouvement des pays non alignés appuiera fermement toutes les initiatives et tous les efforts favorables à un règlement de la question palestinienne – une question qui a toujours occupé une place prioritaire dans son ordre du jour. Nous attendons avec impatience le jour, dans un avenir proche, où la communauté internationale se joindra aux Palestiniens pour

célébrer dans la joie leur accession à l'indépendance et à la souveraineté. »

Le Président : Je remercie M. Rastam Moh Isa de sa déclaration et le prie de bien vouloir transmettre au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. M. Abdullah Ahmad Badawi, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, les sincères remerciements du Comité pour ce très important message.

Je donne la parole à M. Ersin Erçin, Représentant permanent adjoint de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Turquie, M. Abdullah Gül, en sa qualité de Président de la trente et unième session de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques.

M. Erçin (Turquie) (*parle en anglais*) : En cette solennelle Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le grand privilège de partager avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien le message adressé par M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie, en sa qualité de Président de la trente et unième session de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques. Je vais à présent en donner lecture dans son intégralité.

« À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple turcs, ainsi qu'en ma qualité de Président de la trente et unième Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, donner au peuple frère palestinien l'assurance de notre soutien permanent et de notre solidarité.

De plus, je voudrais exprimer une nouvelle fois nos sincères condoléances et notre vive sympathie au peuple palestinien qui vient de perdre son Président, Yasser Arafat. Durant toutes ces longues années à la tête de la nation palestinienne, il a su la guider dans sa lutte pour la liberté et porter au premier plan la juste cause des Palestiniens.

Les quatre dernières années du conflit israélo-palestinien n'ont apporté qu'atroces souffrances et dévastations dans les deux camps. La seule solution est d'engager un processus

politique pour parvenir à un règlement global, juste et durable qui repose sur la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La Feuille de route du Quatuor offre une chance unique d'y parvenir. Compte tenu de la récente tournure des événements dans la région, nous engageons les parties à prendre les mesures nécessaires pour renouer le dialogue et la coopération qui conduiront à une reprise des négociations.

Nous applaudissons à la décision palestinienne d'organiser des élections présidentielles le 9 janvier 2005. Nous avons la ferme conviction que les Palestiniens méritent de pouvoir conduire des élections dans un climat approprié sur l'ensemble des territoires palestiniens. C'est pourquoi nous prions instamment toutes les parties concernées de soutenir la direction palestinienne et de lui donner les moyens d'appliquer cette louable décision.

De plus, nous sommes fermement convaincus que, bien que lourde de défis, la situation qui prévaut actuellement dans la région offre l'occasion de stopper et d'inverser la tendance négative dont nous sommes malheureusement témoins depuis plusieurs années.

Il est désormais grand temps que les parties s'acquittent de leurs obligations et que le Quatuor intervienne directement pour accélérer le processus. La priorité doit être d'aider les Palestiniens à engager des réformes qui contribueront également à édifier le futur État palestinien. Nous devons offrir une aide généreuse au peuple palestinien, sur les plans économique et humanitaire.

Dans cet esprit, la Turquie a mis en route un plan d'action fin 2003, afin d'accroître et de diversifier l'aide fournie à la Palestine. En 2004, nous avons commencé à mettre en œuvre ce plan dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'alimentation, ainsi que dans les secteurs financier et humanitaire, sous la supervision d'un coordonnateur nommé par le Gouvernement.

La Turquie est prête à soutenir le processus de paix sous tous ses aspects et à tendre la main à l'Autorité nationale palestinienne pour l'aider à accomplir les réformes.

Une paix durable ne sera pas possible au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien n'aura pas obtenu ce qui lui appartient de droit. En sa qualité de médiateur, la Turquie s'engage à continuer d'offrir son concours aux parties et de soutenir le processus visant un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies et du principe "terre contre paix".

Alors que nous exprimons une fois de plus aujourd'hui notre solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts dévoués qu'il a faits pour renforcer son soutien à la juste cause palestinienne.

En conclusion, au nom du Gouvernement et du peuple turcs, et en ma qualité de Président de la trente et unième session de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, je réaffirme notre appui résolu et indéfectible au peuple palestinien. Nous attendons avec impatience le jour où la paix règnera enfin dans notre région.

Monsieur le Président, veuillez agréer l'assurance que mon vœu sincère est de voir s'affirmer à jamais le bien-être et la prospérité du peuple palestinien. »

Tel est le message de M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Turquie.

Le Président : Je remercie M. Ersin Erçin et le prie de bien vouloir transmettre au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Turquie, M. Abdullah Gül, en sa qualité de Président de la trente et unième session de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Nigéria, M. Aminu Bashi Wali, qui

donnera lecture d'un message adressé au Comité par le Président de la République fédérale du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

M. Wali (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture du message du Chef Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je souhaiterais confirmer l'appui indéfectible des Africains au peuple palestinien dans sa quête d'autodétermination et de souveraineté.

J'aimerais également exprimer les condoléances de l'Union africaine au peuple palestinien suite au décès du Président Yasser Arafat, survenu le 11 novembre 2004 dans un hôpital militaire de Paris. Pendant près de quarante ans, le regretté Président personnifia les aspirations du peuple palestinien à occuper la place qui lui revient dans le concert des nations. L'Afrique gardera le souvenir d'un géant politique qui su faire le pas courageux de signer les Accords d'Oslo en 1993 pour s'acheminer vers l'instauration d'un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël. Malheureusement, son projet d'un État palestinien indépendant ne s'est pas concrétisé de son vivant.

Nos pensées vont à ses proches collaborateurs ainsi qu'aux membres de sa famille. Nous prions pour que son âme repose en paix.

Depuis sa création en mai 1963, l'Organisation de l'Unité africaine a toujours manifesté un appui indéfectible à la cause du peuple palestinien. Cette position est celle de son successeur, l'Union africaine, qui est favorable à un règlement permanent de la question palestinienne. Rappelons qu'au Sommet de Lusaka, en juillet 2001, les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé, entre autres, le droit des Palestiniens à exercer leurs droits inaliénables, y compris le droit de retourner

dans leur foyer, de recouvrer leurs biens, d'exercer le droit à l'autodétermination et de se doter d'un État indépendant sur leur propre sol, conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Il est regrettable que la situation au Moyen-Orient, et notamment la situation en Palestine, se soit dégradée notablement depuis cette décision. En effet, nous avons assisté avec préoccupation à la recrudescence de la violence, avec son sillage de victimes innocentes. Les conséquences de cette situation sur la vie économique et sociale du peuple palestinien sont largement décrites dans les différents rapports des organisations concernées des Nations Unies, dont l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les problèmes humanitaires qui en résultent, partant, ne pourront être résolus que par une paix véritable et durable dans la région.

Par conséquent, la communauté internationale se doit de prendre des mesures d'urgence pour améliorer la situation du peuple palestinien, en s'acquittant des engagements pris à l'égard de la cause palestinienne, et énoncés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à cet égard. Pour notre part, nous continuerons, au sein de l'Union africaine, à appuyer les efforts du Quatuor en la matière – et en particulier la mise en œuvre du principe de la Feuille de route – pour aboutir à une solution prévoyant deux États, Israël et un État de Palestine indépendant, viable et démocratique, coexistant côte à côte en paix et en sécurité, comme le stipule la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

L'Union africaine est convaincue qu'il ne faut pas laisser se refermer l'ouverture qu'ont représentée l'acceptation de la Feuille de route par Israël et par la Palestine en 2003, ainsi que son approbation subséquente par le Conseil de sécurité dans la résolution 1515 (2003). On pourrait, en effet, en tirer parti pour examiner les questions centrales qui divisent et, partant, jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans la région de Moyen-Orient.

Pour l'Union africaine, encore une fois, ce renouvellement de l'engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans la région serait le meilleur hommage à rendre à la mémoire du dirigeant palestinien disparu. L'élection prochaine du nouveau président de l'Autorité palestinienne devrait être pour les deux parties l'occasion de démontrer cet engagement et, partant, de renforcer la foi des peuples de la région en un règlement pacifique de la question. Il est nécessaire que cela se passe dans un climat de respect du droit international humanitaire et du droit en matière de droits de l'homme – notamment de la quatrième Convention de Genève.

L'Union africaine est également attachée à l'objectif d'une paix régionale globale entre Israël et le Liban, d'une part, et entre Israël et la Syrie, d'autre part, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid et du principe "terre contre paix". Les peuples du Moyen-Orient, qui n'ont que trop souffert, méritent la paix pour pouvoir relever les défis urgents du développement et exploiter les ressources abondantes des pays de la région dans l'intérêt de tous. L'Union africaine continuera d'offrir son soutien aux efforts structurés en vue de réaliser cet objectif.

Pour finir, je transmets, au nom de l'Union africaine, nos félicitations au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort du peuple palestinien. Je souhaite plein succès au Comité pour les années à venir. »

Le Président : Je remercie M. Aminu Bashir Wali et le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria et Président de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani, qui donnera lecture d'un message du

Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'un message de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le message est le suivant :

« Je tiens à remercier tous ceux qui sont présents de participer à cette commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. J'aurais voulu être présent à cette séance, mais j'ai été retenu par d'autres engagements. J'ai donc demandé à M. Saïd Kamal, Secrétaire général adjoint pour les affaires de Palestine de la Ligue des États arabes, de participer à ma place à cette séance.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre peine et notre tristesse suite à la disparition de Yasser Arafat, dirigeant du peuple palestinien et de la révolution palestinienne, qui a tant fait pour la cause de la liberté et de l'indépendance et qui a consacré sa vie à la cause palestinienne, à l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant de Palestine, ayant pour capitale Jérusalem. Nous nous souviendrons toujours avec fierté, au sein de la Ligue des États arabes, de la vie de ce grand dirigeant, qui s'est battu pour les droits palestiniens, en tenant son engagement de travailler avec tous les États arabes pour réaliser les objectifs du peuple palestinien.

Je tiens également à exprimer la profonde gratitude de la Ligue des États arabes au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et aux autres membres pour les efforts intenses qu'ils déploient à l'appui des droits nationaux légitimes du peuple palestinien au sein de différentes instances régionales et internationales. Nous demandons au Comité de poursuivre ces efforts, particulièrement en cette phase critique où nous assistons à une escalade sans précédent des opérations militaires israéliennes contre le peuple palestinien et à l'occupation du nord et du sud de Gaza et d'autres villes de Cisjordanie, avec à la clef plusieurs centaines de morts et de blessés, la

destruction de milliers de logements et la dévastation des terres agricoles en cruelles représailles contre le peuple palestinien.

En dépit des condamnations internationales, Israël poursuit sa politique d'agression. Il continue de construire le mur de séparation, nonobstant l'avis consultatif clair et net rendu le 9 juillet par la Cour internationale de Justice, proclamant l'illégitimité de la construction du mur, et malgré la résolution de l'Assemblée générale demandant la fin de la construction du mur et le dédommagement des Palestiniens pour les torts causés par cette construction. Toutefois, Israël poursuit toujours ces attaques, au mépris de la condamnation internationale – condamnation, au demeurant, purement théorique, puisque aucune sanction n'a été adoptée contre Israël, d'où l'impasse politique dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

C'est dans cette conjoncture que le Premier Ministre israélien a proposé un plan unilatéral de retrait de Gaza et de quelques colonies de Cisjordanie sans aucune coordination avec l'Autorité palestinienne, malgré notre insistance sur un retrait total d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés. Tout retrait de Gaza doit être global et complet. En outre, il doit être effectué dans le cadre de la Feuille de route et il doit s'accompagner de mesures analogues en Cisjordanie, coordonnées avec l'Autorité palestinienne.

Le retrait d'Israël, qui a été cautionné par certains responsables du Gouvernement israélien, pourrait être un moyen pour Israël d'éviter de mettre en œuvre la Feuille de route et de se retrancher en Cisjordanie. Si tel est le cas, cela serait lourd de conséquences imprévisibles.

De manière générale, la Ligue des États arabes et les pays arabes ont fait de leur mieux pour instaurer une paix globale et juste en tant qu'option stratégique. Au Sommet de Beyrouth de 2002, la Ligue des États arabes a pris l'initiative historique de proposer un cadre général pour un règlement juste et global du problème israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe, couvrant toutes les questions de fond, telles que les problèmes des réfugiés, de Jérusalem et de la coexistence régionale,

conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et au principe "terre contre paix". Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer cette initiative. Si elle est mise en œuvre, elle pourra rétablir la paix entre Arabes et Israéliens et mettre un terme à la tension et à l'instabilité dans la région.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'appelle la communauté internationale, que l'ONU représente, et tous les États Membres et toutes les organisations à accorder toute l'assistance possible à l'Autorité palestinienne, qui s'emploie constamment à réformer ses institutions et à préparer les élections législatives et présidentielle qui fourniront le cadre nécessaire pour un État palestinien.

Nous appelons également le Quatuor à intensifier ses efforts pour veiller à ce que la Feuille de route soit mise en œuvre sans condition et pour mettre fin au conflit israélo-palestinien et concrétiser la vision nourrie par le Président Bush de la création d'un État palestinien souverain et viable. Nous appelons les États-Unis à reprendre leur rôle d'intermédiaire neutre et honnête pour résoudre le problème palestinien car, jusqu'ici, le parti pris de ce pays pour Israël n'a fait que perpétuer l'hostilité et l'agression israéliennes et ses attaques contre le peuple palestinien et son Autorité nationale. Il est impossible de parvenir à un règlement dans ces conditions.

Je tiens à appeler l'attention sur une question importante. Le peuple palestinien qui lutte pour instaurer la paix et faire cesser la violence a consenti des concessions territoriales douloureuses dans l'intérêt de la paix, acceptant ces concessions conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Puisque le peuple palestinien a, de manière irréversible, accepté la Feuille de route et l'initiative de paix arabe, Israël devrait cesser de lui imposer des conditions difficiles. Il devrait démanteler ses colonies de peuplement illégales et commencer son retrait des territoires palestiniens et arabes conformément aux résolutions internationales. Il est absurde de considérer le retrait israélien des

territoires occupés comme une concession. Nous appelons la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité et les puissances mondiales influentes à assumer leurs responsabilités et à fournir une protection internationale au peuple palestinien contre les massacres et les attaques quotidiennes d'Israël et à mettre en œuvre la Feuille de route afin d'édifier les institutions et d'améliorer les conditions économiques et sociales du peuple palestinien. Cela aurait des effets positifs sur la paix et la sécurité dans la région.

Pour terminer, je souhaite au Comité plein succès dans ses efforts pour garantir les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris les droits à la liberté, à la souveraineté et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. »

Le Président : Je prie M. Yahya Mahmassani de bien vouloir transmettre au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M^{me} Jennifer Butler, qui fera une déclaration au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine, un réseau international d'organisations de la société civile qui coopère étroitement avec le Comité.

M^{me} Butler (Réseau international de coordination pour la Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par adresser les remerciements du Groupe de travail des organisations non gouvernementales (ONG) sur Israël et la Palestine pour la possibilité qui nous est donnée de prendre la parole devant le Comité en cette période critique.

Le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur Israël et la Palestine est une coalition dévouée d'organisations non gouvernementales. Divers dans sa composition, il compte des personnes des trois religions monothéistes ainsi que d'autres traditions et organisations séculaires. Nous ne sommes pas un groupe de réflexion. Nous n'avons aucun intérêt à proposer des solutions irréalistes ou idéalistes. Ce qui nous intéresse réellement, c'est d'encourager des efforts susceptibles d'instaurer une paix juste et durable. Nos organisations membres ont un personnel autochtone et des

partenaires locaux travaillant sur le terrain, et des visites sont souvent effectuées dans la région.

C'est sur la base de ces expériences et de notre dialogue constant avec nos partenaires que nous nous présentons ici. Nous rendons témoignage de la réalité vécue au quotidien par la population locale, tant les Palestiniens que les Israéliens. Il est facile de se résigner à ce conflit comme on se résigne au chaos et au désordre. Il est facile de se perdre dans les rapports et d'oublier la réalité quotidienne dans les territoires occupés qui y est décrite. Les rapports – même les nôtres – ne peuvent que se faire l'écho de la douloureuse réalité que les hommes et les femmes vivent jour après jour. Pour tous les Palestiniens et les Israéliens, la réalité quotidienne sur le terrain est beaucoup plus insidieuse.

Les faits sont clairs. Selon la Banque mondiale, 60 % au moins de la population palestinienne vit dans la pauvreté, et le chômage est plus élevé que jamais. D'après les sondages effectués dans la région, les enfants décrivent leur vie comme empreinte de peur, de violence et de désespoir.

En ce moment même, les murs s'élèvent encore plus haut dans les territoires : non pas seulement les murs de séparation et les barrières de sécurité, comme ils les appellent, mais aussi les murs de la peur, de la violence et du désespoir qui tourmentent des générations. Tous ces murs éclipsent l'humanité de ceux qui sont dans l'« autre camp ». Nous ne pouvons oublier que les traumatismes qu'ils ont subis et éprouvés pendant des générations sont bien réels et accablants. Notre Groupe de travail connaît les voix qui montent sur le terrain. Nous connaissons les hommes et les femmes qui veulent s'élever contre les obstacles à l'instauration d'une paix juste et sûre.

Aujourd'hui, nous sommes ici en solidarité avec ces personnes et exprimons le défi qu'elles lancent à tous ces remparts. Conscients des événements survenus le mois dernier, nous constatons que la présente séance a lieu à une période critique du processus de paix. Le Président Arafat fut un homme dévoué à l'édification d'une nation pour son peuple, fondée sur l'autodétermination et la reconnaissance des droits des réfugiés palestiniens. Comme le Secrétaire général l'a déclaré le 11 novembre 2004 dans la salle de l'Assemblée générale, le Président Arafat a « personnifié » (A/59/PV.52) la lutte de longue date du peuple palestinien. Nous exprimons nos sincères

condoléances à sa famille et à sa communauté. Nous portons le deuil de sa voix et de son dévouement constant à la recherche de l'autodétermination.

Certains nous disent que les divisions sont trop profondes et qu'il n'y a aucun espoir de réconciliation, mais les faits montrent une vérité tout autre. Il y a toujours eu des personnes et des organisations sérieuses dévouées à la recherche d'un terrain d'entente en vue de la réconciliation. Ces mouvements sont actifs et augmentent en Israël et en Palestine. Plus que jamais, Palestiniens et Israéliens, Juifs, Chrétiens et Musulmans œuvrent ensemble pour la paix. Ces partenariats, tant dans la région que dans le monde, font partie intégrante de notre Réseau. Ces groupes renoncent à la culture de la violence qui se développe à notre époque. Pourquoi? Parce que, lorsque ces hommes et femmes entendent dire qu'un enfant est mort – qu'il soit à Djénine, à Tel Aviv, à Hébron, à Haïfa, à Bethléem ou à Jérusalem – ils sont indignés. Nous aussi sommes indignés. Ils voient au-delà des mots, des politiques et des justifications. Ils s'efforcent d'aller à la vérité, celle des mères éplorées, des frères et sœurs qui vivent dans la peur, des avenir détruits, de la sécurité humaine évaporée. Ils voient les enfants innocents perdus dans un conflit qui n'a que trop duré. Et nous nous faisons l'écho de leur cri : « plus jamais! » Ces hommes, ces femmes et la génération suivante tendent la main, parfois malgré l'opposition de leurs communautés, vers un avenir qui ne mesure plus l'outrage moral à l'aune de la nationalité ou des croyances des enfants.

Le temps presse. L'Organisation des Nations Unies et son Assemblée générale se mobilisent depuis le début. Innombrables ont été les individus qui ont donné leur vie alors qu'ils s'efforçaient de trouver le moyen d'instaurer une paix sûre, juste et durable dans la région. La meilleure manière d'honorer leur mémoire et leur travail est d'agir. Sur ce point, les faits parlent à nouveau d'eux-mêmes. Il existe un calendrier et une feuille de route, et l'évolution politique pourrait aujourd'hui rapprocher les peuples. En tant qu'organisation non gouvernementale, nous travaillons en liaison étroite avec divers comités et divisions de l'ONU, à New York comme à Genève, pour faire la lumière sur les réalités sur le terrain. Notre objectif est de rapprocher cette Organisation des individus sur le terrain.

Le Comité spécial de l'Assemblée générale chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes

affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés est l'un des organes avec lesquels nous travaillons. À une réunion historique organisée ce mois-ci, les représentants des organisations non gouvernementales et les membres du Comité se sont rencontrés pour échanger des informations vitales. Nous avons convenu d'enquêter ensemble sur les nombreux faits qui surviennent sur le terrain, y compris les questions relatives aux violations des droits de l'homme dans toutes les communautés. C'est par un effort collectif de ce type que l'on parviendra à suivre de près les attentes réalistes qui sont formulées alors que l'on se rapproche d'une solution juste. Toutes les parties reconnaissent qu'il est crucial d'agir aujourd'hui.

Le Comité n'a pas à se préoccuper de voter aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que les divergences sont nombreuses sur toute une série de détails. Toutefois, pouvons-nous nous accorder sur le fait qu'il est urgent d'agir, de manière unifiée, pour mettre fin à l'occupation dans le but de progresser vers une paix durable dans la région?

Nous avons déjà dit combien la situation humanitaire est catastrophique. Nos partenaires mettent l'accent sur la tendance inquiétante à une augmentation de la violence alors qu'intentionnellement ou non les travailleurs humanitaires, les écoles, les dispensaires et autres lieux, dont la sécurité ne devrait à aucun moment être remise en question, en subissent directement l'impact. Ces épisodes violents entraînent une profonde instabilité, mettent gravement en péril la sécurité humaine et suscitent une perte de confiance dans la vérité.

Comme d'autres, nous nous efforçons d'aller au cœur de ces problèmes. La violence est une menace qui sape les efforts de justice et de paix. Le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur Israël et la Palestine condamne toutes les formes de violence. Il s'est saisi de la question. Ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour nous, mais nous ne devons pas pour autant les ignorer sous prétexte qu'elles ne permettent aucun espoir. Dans le même temps, nous n'avons nullement l'intention de nous retrouver ici même dans un an à poser les mêmes questions. La paix prendra beaucoup de temps, mais c'est dès maintenant que le processus doit commencer. Nous mobiliserons notre temps et nos connaissances pour trouver des moyens de faire une différence sensible.

Les participants à la présente séance connaissent bien les problèmes. Nous n'avons pas besoin de les répéter. La question du mur a trouvé une réponse à La Haye cette année. La question des colonies de peuplement a reçu en permanence une réponse, à savoir que l'expansion des implantations constitue un obstacle à la paix. Le désengagement proposé pour Gaza n'est pas un problème simple. Il exige d'être examiné de manière très approfondie.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles résolutions. Ce qu'il nous faut, c'est appliquer celles qui ont été adoptées. Mais surtout, et comme toujours, nous devons nous soucier de ceux pour qui cette terre est leur patrie. Nous devons nous soucier des familles, des 764 familles palestiniennes et israéliennes qui ont perdu des enfants dans ce conflit depuis l'an 2000. Nous devons nous soucier des millions d'enfants qui, eux, sont en vie.

Aujourd'hui nous sommes solidaires : nous nous souvenons du passé, des luttes, des espoirs ainsi que des causes de ce conflit. Nous nous souvenons de tous les faits survenus sur le terrain afin de nous abstenir de prendre des positions trop tranchées ou par trop intolérantes. La route est fort longue et nous devons y avancer pas à pas de manière prudente et mesurée. Nous devons respecter les craintes de chacun, mais dans le même temps encourager l'action. À mesure que nous avançons, notre action doit porter témoignage de toutes les vies perdues au cours de ce conflit. Nous devons observer une minute de silence.

Laissons parler les individus sur le terrain, ceux dont la vie est définie par ce conflit. Nous les entendons. Ils passent leurs journées à franchir, à pied ou en voiture, des postes de contrôle et à longer des ruines. Leur environnement est celui des effets multiples de l'occupation et de la condition d'occupé. Leurs soirées sont placées sous le signe de la crainte de se retrouver dans une ambulance ou dans la salle d'urgence d'un hôpital. Les écoutons-nous? Nous sommes ici réunis parce que nous entendons leurs voix s'élever des quatre coins du territoire. Nous entendons et nous partageons leur soif de justice, leurs prières pour la paix et leur profond désir de sécurité. Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous proclamons notre solidarité et voilà pourquoi, demain, nous continuerons d'œuvrer en faveur d'une solution juste et véritable à la question de Palestine.

Le Président : Je remercie M^{me} Butler pour sa déclaration. À travers elle, je tiens aussi à remercier pour leurs précieuses contributions aux travaux du Comité les organisations de la société civile qui, de par le monde, œuvrent inlassablement pour le règlement pacifique, global, juste et durable de la question de Palestine.

Je suis heureux d'annoncer que notre Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères ainsi que de divers gouvernements et organisations internationales. Je rappelle que les textes de ces messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais je voudrais citer ici les auteurs de ces messages.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Brésil, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Guinée, Indonésie, Jordanie, Liban, Mexique, Namibie, Pakistan, Qatar, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Yémen.

Nous avons également reçu des messages de la part des chefs de gouvernement des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Lesotho et Thaïlande. Nous avons aussi reçu des messages de la part des ministres des affaires étrangères de l'Argentine, du Bélarus, du Burkina Faso, du Japon, de la République arabe syrienne, de la Roumanie et de l'Ukraine, et de la part du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.

Le Comité a en outre reçu des messages d'organisations intergouvernementales, comme la Commission de l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique, et d'organisations non gouvernementales, comme le Comité de solidarité de Chypre et le Comité pour le dialogue israélo-palestinien.

Les messages qui nous parviendront plus tard seront publiés également dans le bulletin que j'ai mentionné tout à l'heure.

Au nom du Comité, je voudrais exprimer nos remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de

mentionner, ainsi qu'à tous les participants à la présente séance pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour le soutien qu'ils ont toujours apporté au Comité dans l'exécution de son mandat.

Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et les messages de solidarité que nous avons reçus démontrent encore une fois le soutien sans faille de la communauté internationale au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de la légalité internationale. Je peux assurer les participants que tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort, en coopération avec toutes les parties et tous les acteurs impliqués, pour que ces objectifs soient réalisés.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'aimerais d'emblée vous remercier, ainsi que les autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, des efforts inlassables que vous avez déployés en faveur de la question de Palestine et pour instaurer la paix et la sécurité en trouvant une solution juste à cette même question. En cette occasion, nous souhaiterions également exprimer notre profonde reconnaissance au Président de l'Assemblée générale, M. Jean Ping, et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour leur participation à cette célébration solennelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pour les déclarations qu'ils ont faites concernant le peuple palestinien, en particulier les condoléances qu'ils ont transmises à mon peuple.

Je remercie également tous ceux qui ont pris part à la réunion d'aujourd'hui en cette Journée de solidarité par le biais de déclarations qui ont été lues en leur nom ou par leur participation personnelle. Leur présence et leur participation renforcent nos espoirs d'un avenir meilleur que la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Cette solidarité totale avec le peuple palestinien aidera sans aucun doute le

processus de paix à aller de l'avant et renforcera les espoirs et les aspirations nationales du peuple palestinien.

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont transmis leurs condoléances à la suite de la disparition du chef de notre révolution, le Président Yasser Arafat. Lorsque nous avions le plus besoin de sa direction – que Dieu le bénisse – il a fait montre de courage, menant une lutte héroïque, fidèle à ses principes et à ses convictions. Il a respecté ses engagements et tenu ses promesses, mais il avait en face de lui un ennemi dont le comportement et les agissements étaient bien différents. Cet ennemi a complètement ignoré les accords antérieurs, n'a pas respecté ses engagements et a imposé un siège à notre chef, dans l'espoir qu'il se rende. Ce siège n'a fait qu'affermir ses convictions. Pour briser sa volonté, l'ennemi a intensifié son siège, mais cela n'a fait qu'accroître sa persévérance et sa force. La flamme de la révolution palestinienne a continué de faire rage contre les forces d'occupation, en réponse à ce siège injuste que notre chef courageux a subi pendant trois longues années. Le lâche ennemi, ainsi rendu furieux, a agi avec trahison à son égard. La disparition de notre chef ne nous affaiblira pas. Il a laissé derrière lui nos jeunes : des combattants plus forts, des lutteurs, qui, avec persévérance et détermination, continueront de se battre pour réaliser les aspirations pour lesquelles notre courageux chef, le Président Arafat, luttait.

Nous apprécions au plus haut point la participation à cette réunion. Nous apprécions également tous les efforts qu'ont faits et que continueront de faire les participants sur le chemin difficile de la paix, de la sécurité et de la justice. Nous nous engageons à continuer sur cette voie par loyauté envers l'héritage et la volonté de notre dirigeant. Je tiens encore une fois à remercier les participants des condoléances qu'ils nous ont transmises. Que la paix soit avec vous.

Le Président : Je remercie M. Farouk Kaddoumi pour sa très importante déclaration.

Avant de lever cette séance, je tiens à remercier tous ceux qui ont rendu possible cette cérémonie, en particulier les fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information, le Bureau des services centraux d'appui et tous ceux et celles qui travaillent dans les coulisses.

Je voudrais aussi rappeler aux participants qu'une exposition d'art palestinien, organisée par le Comité en coopération avec la Mission permanente d'observation de la Palestine, sera inaugurée ce soir à 18 heures dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. L'exposition de cette année, intitulée « Persévérer en Palestine », réunit des œuvres de membres de la Société des artistes palestiniens. Le vernissage sera suivi d'une réception à laquelle tout le monde est invité.

Juste après cette séance, deux films seront projetés dans l'auditorium de la bibliothèque Dag Hammarskjöld. L'un des films est intitulé « In the name of security ». Ce film a pour sujet une tournée effectuée en Cisjordanie par une délégation de la US National Lawyers Guild. Il montre ce que les membres de cette délégation ont vu : des villes détruites et des postes de contrôle impossibles à franchir. Ce film témoigne d'une occupation continue pour empêcher la Palestine d'accéder au statut d'État. Il illustre le courage du peuple palestinien. Un deuxième film, intitulé « The Wall » (Le Mur), a pour sujet le mur qui est en train d'être construit en terre palestinienne et ses effets dévastateurs sur les Palestiniens coupés de leur terre. J'invite les participants à se rendre dès maintenant à ces projections.

Je voudrais, pour terminer, remercier chacun ici pour sa participation, et remercier en particulier les interprètes, qui nous ont accordé quelques minutes de plus pour terminer cette séance dans de meilleures conditions, ainsi que les préposés aux salles et tous les agents du Service des conférences.

La séance est levée à 13 heures.